

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2022

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGOUEARDAT Michel, LAGRANGE Jérôme et BOURROUILH Daniel, adjoints – Mme CHAPEL Louise – LACROUTS Virginie —MM DUCASSE Christophe – LADAURADE Yvan – LAFFARGUE Louis – LEMBEYE Pascal – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes PERISSE Chrystel – VALTON Kathy – MM. LARRALDE Franck – OLIVE Michel –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Information sur résultats du compte administratif 2021

Le résultat du compte administratif 2021 s'élève à 453 048.77 €.

2 – Orientations budgétaires

Le tableau qui regroupe les principaux projets d'investissement a été présenté en précisant le financement qui sera repris dans le budget 2022 examiné lors de la réunion du 5 avril 2022.

3 – Subventions 2022

Il est convenu de reconduire pour 2022 les montants de subventions aux associations versées en 2021.

4 – Dossier accessibilité – appel d'offre

Les conditions de l'appel d'offre concernant les travaux de la mise en accessibilité ont été présentées. Critères d'attribution :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 20 %
- Délai : 20 €

Date de publication du marché : 10 mars 2022

Date limite de remise des offres : 31 mars 2022 à 12 h.

Période de préparation du chantier : un mois du 30/04 au 30/05/2022

Délai des prestations : 20 semaines de travaux à compter du 30/05/2022 (jusqu'au 14/10/2022)

5 – Extension réseau électrique et Télécom : délibération SDEPA

Le montant des travaux d'extension de réseau électrique et communications électroniques présenté par le Syndicat d'Energie a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

- Extension réseau électrique : participation communale de 4 120.62 € (20 % du total des travaux).
- Communications électroniques : participation communale de 3 716.93 €.

6 – Perception redevance assainissement : convention avec la SAUR

La perception de la redevance d'assainissement collectif est effectuée par la SAUR et fait l'objet d'une convention.

Il est proposé de renouveler cette convention. Le prix de la prestation s'élève à 1.50 € par facture.

7 – Projet égalité Fille / Garçon à l'école

Mme LAURE Isabelle, infirmière scolaire souhaite mettre en place un projet égalité fille / garçon à l'école de LUCQ DE BEARN.

Cette action ne peut être menée que si la Commune est partie prenante du projet pour bénéficier du financement de l'ARS.

Les objectifs de ce projet ont été évoqués ainsi que le devis des prestations nécessaires à l'exécution de l'action. Il s'élève à 2 000 €.

La subvention de l'ARS devrait normalement correspondre au montant de la somme qui sera versée par la Commune chargée du paiement de la facture.

Une réunion de la commission Affaires scolaires est prévue avec Mme LAURE pour expliciter le projet. Une réponse à cette demande sera ensuite donnée.

8 – Informations

Ukraine

La commune met en place un lieu de collecte en faveur de l'Ukraine. Il se tient à l'agence postale tous les matins de 8h30 à 11h30. Les dons seront ensuite acheminés régulièrement vers la foire expo de Pau.

Les besoins à l'heure actuelle sont :

- des produits d'hygiène, des couches*
- piles, lampes torches, bougies*
- petit matériel de pansements*
- couvertures*

Les besoins seront peut-être amenés à évoluer.

Cette action de solidarité sera complétée par une aide de financière de la Commune d'un montant de 1 000 €.

Ouverture d'un café bar

Messieurs BERTOLA et MAZAUDOU projettent de créer un café bar sur la place du canton (ancienne boulangerie), proposant la vente de boissons, planches apéro, dépôt de pain, dépôt de tabac ainsi que des activités culturelles.

Le bar sera ouvert du mercredi au dimanche.

La date d'ouverture est prévue courant juin.